

2316 Route de Châteauneuf-du-Pape
84100 ORANGE (FRANCE)
Tel : +33 (0)4 90 34 25 64
E-mail : dne.rogerperrin@wanadoo.fr
www.roger-perrin.com

Date Facture

16 Décembre 2021

Facture 1/1 N°

0021 01105

Réf Client : 3 637

N° Bon de Liv : 2217

Téléphone : 06 07 58 35 89

N° Bon de Cde : **BL 211207091 - 14.12.2021**

SOCIETE CMA
ZAC du Grand Pont
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

FACTURE

Quantité	Désignation	Volume	Prix tarif HT	Cod tva	Quantité	nombr e de carton	Total HT
24	AOP Châteauneuf du Pape Rouge 2018	Bouteille 0.75 L	17,23	5	24	4	413,52

(5) TVA 20%	82.70 €
-------------	---------

H.T: 413,52 €

T.V.A: 82,70 €

Total TTC : 496,22 €

Modalités de règlement : Echéance le : 16/12/2021

4 CT | 1/2 palette perdue
poids BRUT : 45 kg

Nombre d'Articles : 24

BANQUE : CA ALPES PROVENCE - IBAN : FR76 1130 6000 8492 5094 1005 070 - BIC ou SWIFF : AGRIFRPP813

(1) Les prix de nos produits cités dans nos tarifs sont susceptibles de modification et ne peuvent en aucun cas être considérés comme contractuels. (2) Les factures sont réalisées à la date de la livraison. (3) Sauf convention particulière aucun escompte n'est consenti pour paiement comptant. (4) Tout retard de paiement dépassant 30 jours entraînera des pénalités au taux du découvert bancaire. (5) Les marchandises voyagent sous la seule responsabilité du transporteur quel qu'il soit entreprise ou particulier. (6) Les délais de livraison sont de l'exclusive responsabilité du transporteur. (7) Aucun échange ni retour ne sera accepté sauf accord validé par notre service commercial. (8) Les produits objets de votre commande restent notre entière propriété jusqu'à paiement intégral de la facture. (9) Pour tout litige concernant les présentes conditions générales de vente, attribution de juridiction est faite au tribunal de commerce d'Avignon. (10) Le fait de passer une commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

SCEA Domaine Roger PERRIN au capital 163 852 € - SIREN 340 497 742 RCS AVIGNON - TVA FR12 340 497 742 - Accise FR093027E0688